



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 juillet 2001
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante et unième session

11 juin-6 juillet 2001

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante et unième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Ayman M. Elgammal (Égypte)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget- programme pour l'exercice biennal 2002-2003

[Point 4 a)]

Chapitre 16. Développement économique et social en Afrique

1. À ses 17e et 18e séances, les 21 et 22 juin 2001, le Comité a examiné le chapitre 16 (Développement économique et social en Afrique) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.
2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le chapitre du budget et répondu aux questions qui ont été posées au cours de l'examen de ce chapitre par le Comité.

Examen de la question

3. Il a été pris note avec satisfaction de l'amélioration de la présentation de ce chapitre du budget, qui répond aux mêmes normes que celle des autres chapitres. Le texte explicatif en est clair et conforme à celui du programme 14 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005. Il a été pris note de l'amélioration de la présentation tant du fascicule dans son ensemble que du texte explicatif du chapitre considéré.
4. Il a été dit que le texte explicatif de même que les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du chapitre 16 différaient en partie du texte du pro-

gramme 14 du plan à moyen terme. Dans ce dernier, l'accent était mis sur la lutte contre la pauvreté, alors que, dans le budget, il s'agissait avant tout d'aider les pays africains à approfondir les réformes économiques et sociales et à accélérer et promouvoir le développement. Il a également été noté que la réalisation escomptée, au titre du sous-programme 2 du programme 14 du plan à moyen terme, relative à une mobilisation accrue des ressources en vue du développement de l'Afrique, ne figurait pas dans le fascicule du budget. Il a été souligné que l'objectif à long terme d'une réduction de 50 % de la pauvreté d'ici à 2015 devrait figurer dans ce dernier. Il a également été estimé qu'il aurait fallu mettre l'accent davantage sur la réduction de la dette dans le programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

5. Il a été dit que, dans le texte explicatif relatif à ce chapitre, il aurait fallu mentionner la Déclaration du Millénaire, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, et mettre l'accent davantage sur les activités opérationnelles, afin de donner des avis aux États Membres pour appuyer leurs efforts de développement.

6. On a fait observer que le taux de croissance réelle de 1,6 % était très faible et qu'il faudrait mettre davantage de ressources à la disposition de la Commission compte tenu des objectifs ambitieux indiqués dans le programme.

7. On a estimé qu'à l'avenir il faudrait être plus précis dans l'énoncé des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, en particulier en ce qui concerne l'impact et l'efficacité des produits au titre du programme. On a rappelé qu'en 1996, la CEA avait réorganisé les priorités de son programme d'activité jusqu'à la fin de 2001 et que, par la suite, elle avait supprimé un certain nombre de produits qui n'avaient pas eu l'impact souhaité. À cet égard, on a encouragé un examen continu des produits et une réallocation des ressources en faveur des questions prioritaires.

8. On a regretté que le pourcentage de postes vacants à la CEA continue d'être élevé, car cette situation risquait de freiner sérieusement les progrès et de retarder le relèvement économique et social de l'Afrique.

Conclusions et recommandations

9. Le Comité a recommandé que les publications et les réunions aient une orientation plus pratique et soient axées sur des questions qui ont un impact concret sur le développement des pays africains.

10. Le Comité a également recommandé que des mesures soient prises immédiatement pour réduire sensiblement le taux constamment élevé de vacance de postes à la CEA qui a des effets négatifs sur l'exécution des programmes.

11. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif relatif au chapitre 16 (Développement économique et social en Afrique) du projet du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003, sous réserve des modifications ci-après :

Paragraphe 16 A.1

Remplacer la dernière phrase par le texte ci-après :

« L'objectif principal du développement en Afrique est la réduction de la pauvreté, objectif qui a été réaffirmé à Copenhague en 1995 lors du Som-

met mondial pour le développement social, qui a fixé pour objectif une réduction de 50 % de la pauvreté d'ici à 2015. »

Tableau 16 A.9

Ajouter la rubrique ci-après parmi les réalisations escomptées :

« Mobilisation accrue de ressources financières pour le développement de l'Afrique ».

Ajouter les deux indicateurs de succès ci-après :

« iii) Accroissement sensible des courants financiers en faveur des pays de la région;

iv) Nombre de pays qui auront adopté des politiques d'investissement et de libéralisation des échanges, y compris l'élimination des obstacles physiques et autres ».

Tableau 16 A.13

Sans objet en français.

Tableau 16 A.15

Ajouter la rubrique ci-après parmi les réalisations escomptées :

« d) Développement des liaisons Internet dans les pays d'Afrique ».

À la fin de l'indicateur de succès b), ajouter le texte ci-après :

« Nombre de pays qui, avec l'appui de la CEA, ont amélioré leurs systèmes statistiques, ce qui leur a permis de recueillir et de diffuser des données fiables et à jour ».

Ajouter la rubrique ci-après parmi les indicateurs de succès :

« d) Augmentation du nombre d'hôtes Internet en Afrique et de pays avec des liaisons directes ».

Tableau 16 A.17

Ajouter les deux rubriques ci-après dans la colonne réalisations escomptées :

« c) Utilisation accrue, efficace et harmonisée des ressources en eau transfrontières;

d) Progrès important dans l'application du Cadre d'action adopté par la Conférence des ministres africains des transports et des communications ».

Ajouter la rubrique ci-après parmi les indicateurs de succès :

« c) Augmentation du nombre de résultats concrets de l'application du Cadre d'action pour les transports et les communications ».